

Collège  
Georges Brassens

académie  
Clermont-Ferrand  
éducation  
nationale



Mme Le Principal

Martine LOMBARD

[0150034F@ac-clermont.fr](mailto:0150034F@ac-clermont.fr)

15 rue Victor-Hugo  
15210 YDES

Tél 04 71 40 83 66

A l'attention des familles

Ydes le 27 août 2020

Madame, Monsieur,

Votre enfant va faire sa rentrée scolaire au collège G Brassens de Ydes.

Je souhaite porter à votre connaissance les différentes décisions qui ont été prises de manière collégiale avec mes collègues.

Chaque classe aura une salle de cours de laquelle les élèves ne bougeront pas hormis vers les salles de sciences et les salles d'arts.

Ils laisseront leurs cartables et fournitures dans cette salle allouée et ne prendront que les fournitures nécessaires vers les salles spécialisées.

En ce qui concerne l'enseignement de l'EPS, les élèves se changeront au collège, en aucun cas, ils ne viendront en vêtement de sport.

La cantine sera assurée entre 11 h 30 et 13 h 30 selon un rituel qui doit favoriser la limitation de la proximité.

Un protocole sanitaire récent nous impose de nouvelles règles. Je vous laisse le soin d'en découvrir les grands axes ci-dessous.

*« Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement. »*

*Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.*

*L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distance physique d'au moins un mètre.*

(...)

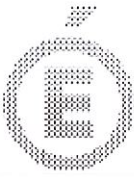
*pour les collégiens et les lycéens, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.*

(...)

*Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque collège et lycée en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.*

(...)

*Les parents sont informés clairement :*



212

- des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
- de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;
- de l'organisation de la demi-pension. »

Il faut retenir, de manière urgente, que votre enfant devra porter un masque que vous lui aurez fourni.

Le masque sera changé à 12 h.

Je vous demande donc de donner à votre enfant deux poches plastiques zipables, type sac de congélation (une avec le masque propre et une où sera déposé le masque usagé). Nous vérifierons que chaque enfant a ses masques et ses pochettes afin de vous alerter si par hasard ce n'était pas le cas.

Le Virus est présent, il ne doit en aucun cas nous empêcher de vivre ensemble mais nous devons nous plier à une certaine rigueur.

Je vous informerai si tel n'était pas le cas, nous vous demanderons de venir chercher votre enfant

Mme Le Principal

Martine LOMBARD